



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 2 juin 2022

Objet : Attribution de subventions aux associations culturelles pour l'année 2022

Date de la convocation : 25 mai 2022

Date d'affichage de la convocation : 25 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le deux du mois de juin à 17h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 14

Nombre de membres présents : 26

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Monsieur ZUCCARELLI Jean.

Etaient absents: Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Madame ALBERTELLI Viviane Monsieur MORGANTI Julien.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Madame LACAVE Mattea ;
Monsieur PERETTI Philippe à Madame de GENTILI Emmanuelle ;
Monsieur DALCOLETTI François à Monsieur TIERI Paul ;
Monsieur DEL MORO Alain à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Laura à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame MATTEI Mathilde à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;
Madame PELLEGRINI Leslie à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;
Monsieur ROMITI Gérard à Madame POLISINI Ivana ;
Madame SALGE Hélène à Monsieur ZUCCARELLI Jean ;
Monsieur MONDOLONI Jean-Martin à Monsieur ZUCCARELLI Jean ;
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1611-4 ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2022-JANV-01-03 en date du 27 janvier 2022 portant attribution d'une subvention au Festival des rencontres du cinéma italien pour 2022 ;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 31 mai 2022 ;

Considérant les propositions d'attribution de subventions aux associations culturelles (hors Conservatoire de musique et centre culturel Una Volta), s'élevant à 196 500 € répartis entre des associations structurantes et les autres associations ;

Considérant l'aide aux associations structurantes qui proposent des événements forts et identifiés, des programmations ou des activités tout au long de l'année ;

Considérant le total des subventions proposées aux associations structurantes à hauteur de 143 000 € ;

Considérant l'aide aux autres associations constituant le tissu associatif amateur, les initiatives locales, les projets d'éducation artistique et d'éducation populaire, les compagnies en voie de professionnalisation, cette aide permettant de générer une vie culturelle foisonnante et éclectique dans la cité.

Considérant le total des subventions proposées aux autres associations s'élève à 53 500 €.

Après avoir entendu le rapport de Mattea LACAVE,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Article 1 :

- **Approuve** l'attribution de subventions aux associations culturelles au titre de l'année 2022 pour un montant total de 196 500 € comme indiqué dans le tableau récapitulatif tel que figurant en annexe.

Article 2 :

- **Approuve** les conventions annuelles de partenariat entre la Ville et les associations Jeunesses Musicales de Méditerranée et Musicales de Bastia.

Article 3 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les conventions annuelles de partenariat 2022 entre la Ville de Bastia et les associations Jeunesses Musicales de Méditerranée et Musicales de Bastia.

Article 4 :

- **Approuve** les avenants financiers 2022 entre la Ville, la Collectivité de Corse et les associations Arte Mare, Musanostra, Alibi et Teatrinu.



Article 5 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les avenants financiers 2022 entre la Ville, la Collectivité de Corse et les associations Arte Mare, Musanostra, Alibi et Teatrinu.

Article 6 :

- **Précise que** les crédits seront inscrits au budget 2022, compte 6714, sous fonction 22.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie

Signé par : Pierre SAVELLI

Date : 08/06/2022

Qualité : MAIRE